



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montreuil, le 18 février 2022
N°2046

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, félicite les douaniers d'Amiens et de Perpignan pour la découverte de près de 15 tonnes de cigarettes en 24 heures.

En 24 heures et deux interventions distinctes, les agents des brigades des douanes d'Amiens puis ceux de Perpignan ont découvert 14,8 tonnes de cigarettes, soit 740 000 paquets de cigarettes destinés à alimenter le marché parallèle de revente illicite de tabac.

Dans la nuit du 14 février, les agents de la brigades des douanes d'Amiens sélectionnent en contrôle dynamique sur l'A1, dans le sens Nord-Sud, un ensemble routier immatriculé en Roumanie et le dirigent pour contrôle sur l'aire de péage de la sortie de Roye (80). Le chauffeur présente un document indiquant le transport de 19 palettes de papiers entre les Pays Bas et la France. L'ouverture de la semi-remorque permet de constater la présence de 380 000 paquets de cigarettes, soit 7,6 tonnes.

Jugé le mercredi 16 février devant le tribunal judiciaire d'Amiens, le mis en cause a été reconnu coupable de détention de tabac manufacturé sans document justificatif régulier et condamné à une peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et une amende douanière de 500 000 €.

Le lendemain, le 15 février, les agents de la brigade de Perpignan, positionnés à la barrière du péage du Boulou sur l'autoroute A9, contrôlent un camion frigorifique contenant 21,4 tonnes d'oranges en provenance d'Espagne et à destination du marché italien. L'ouverture de la remorque permet de constater que le système frigorifique ne fonctionne pas et que les oranges ne sont pas en état de commercialisation. Les agents décident alors de procéder au déchargement des marchandises et découvrent, dissimulés sous les palettes d'oranges, 360 000 paquets de cigarettes, soit 7,2 tonnes.

Sur instruction du parquet de Perpignan, l'enquête est actuellement confiée au service d'enquêtes judiciaires des finances.

Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, a déclaré : « *Après une année 2021 marquée par la saisie historique de plus de 400 tonnes de tabac, ces deux saisies d'ampleur prouvent que les douaniers poursuivent leur mobilisation sans faille pour lutter contre ce trafic. Ces saisies représentent une perte de plus de 7 millions d'euros pour les organisations criminelles alimentant le marché parallèle de revente illicite de tabac. Je rappelle que seuls les débitants de tabacs sont autorisés à vendre au détail du tabac manufacturé* ».

POUR ALLER PLUS LOIN

- Album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/579225>

Contact presse :

Bureau de la communication : [01 57 53 43 18](tel:0157534318) – presse@douane.finances.gouv.fr